

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.A.G.E.P

Réunion du 21 juin 2004

Convocation du 8 juin 2004

Le Comité Syndical s'est réuni en deuxième session, le vingt et un juin deux mille quatre à dix-huit heures, à la Maison des Communes à Belfort.

Présent(e)s :

BANET Claude - BOUR Daniel - BOURQUENEZ André – BRACONNIER Daniel – BRIGNON Jean-Luc - CHARRETON Jérôme – CLAUDEPIERRE André - DARCOT Nicole – DEMEUSY Jean-François - DEVALLAND Jean-Paul – FLEURY Alain – GAIDOT Michel - GASPARI Dominique – GOTTI Laurent – GREMILLOT Serge - HEILMANN Louis - JEANBLANC Robert - JEAND'HEUR Michel – KROMER Michel - LABOUE Danielle - LARCAT Nicole – LAROCHE René – LASSIR Jean-Paul - MAGAGNA Jean-Marc – MANSUY Anne - MARIE Jean - MARTIN Pascal – MORITZ Michel - PREVOT André - RAVIOLI Jacques – ROOST Jean-François – SALVI Gilbert - SCHROLL Michel – SIEGWALD Christophe - STEINMETZ Désiré – STEUX Didier – TORCHE Anne-Marie - TOUPENCE Roger - VAUTHIER Jean-Bernard – WILHELM Xavier - YODER David

41 votants – 0 pouvoir(s).

Excusé(e)s :

BEGUINET Pascal - DEMARCHE Jean-Pierre –FLAMANT Jean-François - FRACHISSE Hervé – HOTZ Eric – HULMANN Nicole – JEANNIN Bruno - KAUFMANN André – KUDER Daniel – MARCJAN Thierry -MOUGEY Véronique - NIESS Joël – PIFFER Mario - WEBER Brigitte – WOLFF Jean-Louis – ZUMKELLER Michel

Assistaient :

RHODES Dimitri– LOMBARD Nathalie



Monsieur André BOURQUENEZ représente à la fois la commune d'Auxelles-Bas et le SI des Eaux de Giromagny.. Il bénéficie de par ce fait de deux voix.



Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00 et rappelle qu'à l'occasion de cette deuxième session, le quorum ne sera pas nécessaire. Il est donc procédé à l'étude de l'ordre du jour.

1. – COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2003

Le compte administratif et de gestion 2003 sont présentés au Comité Syndical.

Les résultats se présentent comme suit :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Mandats émis	- 686 888,18 €	Mandats émis	- 1 794 446,30 €
Titres émis	+ 732 856,82 €	Titres émis	+ 1 647 963,66 €
Solde	+ 45 968,64 €	Solde	- 146 482,64 €
Résultat reporté	+ 132 438,31 €	Excédent reporté	+ 21 927,35 €
	+ 178 406,95 €		- 124 555,29 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2003 : + 178 406,95 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2003 : - 124 555,29 €

Monsieur le Président après avoir présenté le résultat de l'exercice 2003 se retire pour les délibérations. Le Comité Syndical sur proposition du vice-président, approuve, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2003 et propose d'affecter 124 555,29 € en réserve au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement.

2. – REMPLACEMENT DE MEMBRES DU BUREAU

Monsieur le Président annonce à l'assemblée que le Bureau du SIAGEP a enregistré récemment plusieurs démissions. En effet, monsieur Jean-Claude Martin (Moval), monsieur Alain Ipponich (Auxelles Haut), et monsieur Saïd Kheloufi (Delle) ont tous trois souhaité se retirer du Bureau. Il s'agit donc aujourd'hui de les remplacer. Monsieur Gaidot insiste sur l'importance du Bureau au sein du SIAGEP, ce dernier ayant de larges compétences et étant amené à prendre de nombreuses décisions. Monsieur le Président fait appel aux candidatures. Aucun candidat ne se déclare. Un délégué fait toutefois remarquer au Président, que l'assemblée est très réduite, que de nombreux suppléants sont présents et qu'il serait souhaitable de présenter de nouveau ce point à l'ordre du

jour du prochain comité syndical après que les délégués aient pu en discuter avec leur municipalité. Monsieur le Président approuve cette proposition.

3. – QUESTION DIVERSES

Monsieur Salvi (Sévenans) souhaite savoir quel est l'avenir du SIAGEP avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture d'électricité sachant que le syndicat tient ses ressources pratiquement uniquement de la redevance de fonctionnement versée par EDF.

Monsieur le Président précise que cette question est actuellement abordée au sein de la FNCCR. Le transport de l'électricité restera le monopole d'EDF, et c'est le réseau de transport qui continuera pour l'instant à verser la redevance aux syndicats d'électricité.

L'ordre du jour étant clôt, monsieur le Président lève la séance à 18h45.

Fait à Belfort, le 22 juin 2004.

Le Président,

Michel GAIDOT